



Berne, le 10 juin 2022

Destinataires :

Partis politiques

Associations faïtières des communes, villes et régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

En date du 10 juin 2022 le Conseil fédéral a chargé le DETEC de mettre en consultation l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération auprès des cantons, des partis politiques, des organisations faïtières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, des organisations faïtières suisses de l'économie et des autres milieux intéressés.

La consultation prendra fin le **9 septembre 2022**.

Exceptionnellement, le délai minimal ne sera pas prolongé en raison des jours de vacances selon l'art. 7, al. 3, let. a, LCo. En effet, près de la moitié des organismes responsables ont déjà bénéficié d'une prolongation de trois mois du délai en 2021 pour présenter leurs programmes. En renonçant à prolonger le délai de consultation, il est possible de garantir que les fonds de la Confédération seront disponibles dès le 1er janvier 2024. Les mesures cofinancées pourront ainsi être réalisées sans retard.

Dans le cadre de la quatrième génération du programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA), 32 projets d'agglomération ont été soumis à la Confédération en vue d'un cofinancement des infrastructures de transport via le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Sous l'égide de l'Office fédéral du développement territorial, la Confédération les a examinés en profondeur en appliquant une procédure standardisée. Afin de garantir une allocation efficace des moyens limités, les mesures ont été classées par ordre de priorité. Les projets d'agglomération contribuent à la résolution des problèmes de transport les plus prégnants et qui présentent un rapport coût-utilité bon à très bon. Le résultat de cet examen approfondi est exposé dans les documents mis en consultation. Afin de financer les mesures les plus efficaces, qui sont prêtes à être réalisées et financées dans un délai de quatre ans, le Conseil fédéral demande un crédit d'engagement d'un montant total de 1,30 milliard de francs.



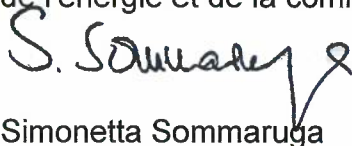
Les textes mis en consultation se trouvent à l'adresse Internet suivante : [Procédures de consultation en cours \(www.fedlex.admin.ch\)](http://www.fedlex.admin.ch).

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**une version Word en plus d'une version PDF serait la bienvenue**) à l'adresse suivante dans les délais impartis : info@are.admin.ch

Monsieur Ulrich Seewer, vice-directeur (tél. 058 468 60 06), et Madame Isabel Scherrer, cheffe de la section Trafic d'agglomération (tél. 058 462 58 23), à l'Office fédéral du développement territorial se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agrèer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée,

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC



Simonetta Sommaruga